

DELIBERATIONS

COMMUNE D'ISSÉ

(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 044-264401589-20251113-59_2025-DE

Nombre de conseillers
 en exercice14
 présents8
 votants10

L'an deux mil vingt-cinq, le **TREIZE NOVEMBRE**
 à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
 dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
 présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc
 GUILLEMOT Tatiana

PIERRISNARD Béatrice
 MARTIN Yves

LE BOULER Cédric
 BOMMÉ Jean-Paul

CHIRADE Brigitte

GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain ; HUGRON Dominique (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice) ;
 RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET :

59/2025	TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE, DU COLUMBARIUM ET DES CAVURNES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026
----------------	---

M. le Maire rappelle que les tarifs des concessions dans le cimetière communal ont été modifiés par délibération 55/2024 du 28 novembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs en vigueur dans le cimetière dans les conditions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2026 :

ACQUISITIONS DE CONCESSIONS :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière sans caveau	133 €	221 €	364 €
Concession cimetière avec caveau neuf *	1 456 €	1 544 €	1 687 €
Concession cimetière avec caveau d'occasion *	795 €	882 €	1 026 €
Case de columbarium	731 €	819 €	961 €
Cavurne avec caveau	382 €	472 €	619 €

* Tarif comprenant le prix d'un caveau neuf (1 323 €) ou d'occasion (662 €)

RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière, Case de columbarium ou Cavurne avec caveau	133 €	221 €	364 €

FOUNTIRE D'UNE PLAQUE POUR DISPERSION DANS LE JARDIN DU SOUVENIR230 € (durée de 50 ans)

Dès lors qu'elles sont acquises pour l'inhumation d'un enfant de moins de 18 ans, la commune appliquera, pour 30 ans, le tarif d'une concession de 15 ans et pour 50 ans, le tarif d'une concession de 30 ans.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
 Jean-Marc LALLOUÉ

